

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 11 (1882)
Heft: 4

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La lecture ne doit pas se borner dans le simple exercice de l'énonciation plus ou moins pure des sons ; elle doit devenir un exercice d'invention, d'élocution, de composition.

Trois espèces de questions sont posées après chaque lecture : 1. Questions grammaticales ; 2. questions de compte-rendu ; 3 signification des mots.

Les élèves répondent verbalement d'abord, puis par écrit aux questions que pose le maître ; plus tard ils reproduisent la lecture par quelques phrases simples, claires. Ce sera leur premier exercice de rédaction.

Les élèves ne répondent bien qu'autant que chaque lecteur aura été précédée d'une leçon de choses sur l'objet de cette lecture, ou que le maître aura préalablement expliqué ce dont il s'agit, (leçon d'intelligence).

L'étude de la langue française commence en même temps, et marche de front avec les exercices de lecture, d'écriture, d'élocution et de rédaction.

Telle est en résumé la marche à suivre dans les leçons de lecture.

Nous citerons, pour terminer, les exercices oraux et écrits qui font suite au chapitre 68 : *Les Chinois, Gutenberg*.

1. (Grammaire). Chercher les verbes contenus dans cette lecture. Copiez ces verbes, en séparant le radical de la terminaison.

2. (Compte-rendu). Qui est-ce qui a inventé la fabrication du papier ? — Quel est le peuple qui a importé cette invention en Orient ? — A quelle époque l'usage s'en répandit-il en Europe ? — Sous quel roi furent établies les premières papeteries en France ? — Quel est l'inventeur de l'imprimerie ? — Dites ce que vous savez de Gutenberg. — Dans quelle ville se trouve sa statue ?

3. (Sens des mots). Expliquer : *Caractères mobiles*.

De nombreuses vignettes ornent le texte de ce livre dont la composition typographique est bien soignée ; la reliure elle-même plaît à l'œil, petit détail qui intéresse l'enfant d'avantage qu'on ne le pense.

Somme toute : c'est un bon livre de lecture pour les cours inférieurs.

G.



CORRESPONDANCE

I

Bas-Valais, le 20 février 1882.

Monsieur le Rédacteur,

Au commencement de janvier notre Direction de l'Instruction publique adressa aux administrations communales, commissions scolaires et personnel enseignant, une circulaire sur laquelle il n'est peut-être pas superflu de revenir. Cette circulaire prouve la sollicitude que nos autorités cantonales apportent à l'amélioration et à l'avancement de l'instruction populaire dans notre canton. La place peu honorable qui nous a été assignée cette année par suite des mauvais examens de nos recrues a justement ému tout le monde et surtout le personnel enseignant qui se dévoue à la tâche ardue de faire avancer notre chère jeunesse. Avec l'organisation scolaire dont notre canton est actuellement

doté si autorités, instituteurs et élèves y mettaient de la bonne volonté pas une seule de nos recrues ne devrait être complètement illettrée, même avec une intelligence passablement bornée. En premier lieu notre loi sur l'instruction publique oblige tous les enfants de 7 à 16 ans révolus à suivre les écoles primaires ; puis, par un arrêté postérieur, le Conseil d'Etat institua les cours de répétition dont la durée est de 4 mois avec 3 leçons par semaine, cours que doivent suivre tous les jeunes gens de 15 à 20 ans révolus ; et même par une modification subséquente, les recrues renvoyées à l'école complémentaire doivent fréquenter ce cours une année de plus, soit jusqu'à de 21 ans et cela sous peine d'une amende d'un franc pour chaque absence non justifiée. De plus pour stimuler les autorités et les intéressés, la liste des illettrés est publiée dans la *Feuille officielle* du canton avec le nom de leur commune. Eh bien ! après toutes ces mesures de rigueur ne faut-il pas que nous soyons cette année encore à la queue des cantons Confédérés ! C'est à peine croyable, et si les faits ne nous le prouvaient, nous serions tentés de ne pas croire à la statistique fédérale. De 7 à 20 ans ne pas pouvoir arriver à lire, à écrire et à calculer tant soit peu, à avoir quelques notions de géographie, d'histoire Suisse, c'est ce qui est un peu fort. Tous ceux qui s'occupent de près ou de loin de notre instruction s'alarment à juste titre du peu de résultat qu'on obtient en regard des sacrifices et des peines que nos autorités et nos instituteurs se donnent généralement. Comme on peut s'en convaincre ce n'est pas à l'insuffisance de nos lois scolaires qu'est dû cet état de chose. Malheureusement on ne pourrait pas en dire autant de leur application qui laisse beaucoup à désirer, surtout sous le rapport de la répression des absences, qui est une des plaies de notre enseignement.

Nous devons aussi reconnaître que l'enseignement est défectueux sous plus d'un rapport. Nous croyons qu'en général on s'occupe trop de l'accessoire pour négliger le fond. Par exemple, on s'attachera à bourrer nos élèves de grammaire, tandis qu'on laissera complètement de côté le style. On consacrera chaque jour un temps précieux à des exercices d'analyse ou d'orthographe qui ne disent rien, ni au cœur, ni à l'intelligence de l'enfant. En un mot on veut absolument enseigner la langue par la grammaire, tandis que ce devrait être le contraire. Sachons donc rendre notre enseignement plus pratique et surtout plus en rapport avec la future carrière de nos jeunes campagnards.

A cet effet, la dernière circulaire recommande l'enseignement intuitif et le calcul mental. Voilà les deux pivots sur lesquels doit se mouvoir un enseignement rationnel tendant à développer l'intelligence avant tout. Cette manière de procéder, outre son côté pratique, aurait encore effet de rendre l'enseignement plus attrayant pour les élèves aussi bien pour que pour les maîtres.

Avant de finir, disons encore quelques mots de nos cours de répétition. Afin de mieux préparer nos futurs recrutables, le dicastère de l'Instruction publique vient d'adresser à messieurs les Inspecteurs des écoles une circulaire demandant de soumettre à un examen spécial les élèves qui devront se présenter l'automne prochain au recrutement. Ceux dont l'instruction serait trop incomplète devront suivre une école du dimanche jusqu'au jour du recrutement ou des leçons supplémentaires qui en tiendront lieu. Espérons que cette sage mesure contribuera à améliorer un peu l'instruction de nos futures recrues. Ici comme pour le reste, l'essentiel est qu'on se montre rigoureux pour l'application de cette sage mesure. Eh bien, malgré tout cela, nous ne croyons pas qu'on sera de beaucoup plus avancé l'année prochaine. En général ce

qui manque dans nos cours de répétition, qui sont loin d'avoir atteint tout le perfectionnement voulu, c'est le *travail* de la part de ceux qui les fréquentent et surtout la bonne *volonté*. En effet, si tous nos jeunes gens avaient assez d'amour-propre et de bonne volonté, nous ne tarderions pas à voir monter rapidement notre canton dans l'échelle statistique. Pour une partie de nos étourdis, l'instituteur aura beau prêcher qu'il faut étudier pour apprendre ; rien n'y fait, sa voix se perd dans le vide, et il prêche dans le désert.

Ce qu'il faut à ces gens-là, c'est la force, oui, c'est la seule voix qu'ils entendent. Malheureusement notre loi scolaire désarme tout à fait les instituteurs en faveur des commissions scolaires qui en font un usage plus que modéré. Dans cet état de chose une seule mesure pourrait vaincre cette opiniâtreté et ce mauvais vouloir qui nous valent chaque année les notes peu élogieuses qu'on sait. Ce serait de créer à Sion ou ailleurs une école centrale d'un mois ou deux pour ces étourdis et ces entêtés dont on ne peut pas faire façon dans les communes. Car non seulement ils ne se contentent pas eux-mêmes de ne rien faire, mais ils paralysent tout progrès par leur taquinerie et leurs mauvais exemples. Il n'est pas besoin de faire remarquer que cette école centrale se ferait à leurs frais et qu'on les y tiendrait un peu raide afin de les former. On y recevrait tous les mauvais garnements qu'on ne peut mâter dans nos communes. Alors ils seraient punis par où ils ont péché, et le taureau serait pris par les cornes, seul moyen de le conduire lorsqu'il ne veut pas marcher.

X. instituteur.

II

Le 20 mars 1882.

Monsieur le Rédacteur,

Vous n'ignorez point que lors de la conférence officielle du printemps dernier à Autigny, — 5 mai 1881 — M. l'Inspecteur Vonlanthen nous engagea vivement à joindre aux principaux moyens de perfectionnement utilisés jusqu'à ce jour, les conférences particulières entre instituteurs voisins — *Bulletin pédagogique* 1881, p. 110. — D'autre part, M. l'Inspecteur nous recommanda la fondation d'une Société de chant parmi les instituteurs. Ses recommandations furent entendues, et le vendredi 20 mai, les instituteurs de la Sarine se réunissaient à Posieux. Deux séances eurent lieu depuis, afin de préparer des morceaux de chant pour l'assemblée de Bulle. Vu les absences toujours plus nombreuses, la constitution de la conférence fut remise à plus tard.

Il s'agissait d'établir quelque chose de plus solide, de plus stable : C'est ce que vient de faire la *Conférence libre des instituteurs de la Sarine*, dans sa séance du 11 mars à Fribourg, salle d'école des filles. Une vingtaine d'instituteurs étaient présents. M. l'Inspecteur a bien voulu nous honorer de sa présence et nous donner ses bons avis.

Un règlement dont il vous sera adressé un exemplaire a été discuté et approuvé par la conférence à l'unanimité.

Permettez que je vous en donne ci-après une succincte analyse.

But. Le but de ces conférences libres est de développer en nous la science pédagogique : *a)* par l'étude d'ouvrages spéciaux faisant autorité ; — *b)* par l'étude des questions à l'ordre du jour des assemblées générales ; — *c)* par des communications relatives aux ouvrages nouveaux rentrant dans le cadre de nos études pédagogiques ; — *d)* de nous perfectionner dans les méthodes d'enseignement par des leçons d'épreuves faites dans le lieu de la réunion ; — *e)* de créer parmi les mem-

bres du corps enseignant des relations amicales et fraternelles en nous réunissant plus souvent et en nous apprenant à nous mieux connaître ; -- *f*) de faire germer et de développer le goût du chant par l'exécution de chants religieux et de morceaux de chant musical ; — *g*) enfin, par tous ces moyens, puiser dans ces conférences une nouvelle ardeur, un nouveau zèle pour l'accomplissement de notre haute mission.

Conférences. Trois par année ; les conférences régionales entre instituteurs voisins ayant lieu, au besoin, tous les mois en été, moins souvent en hiver, sont recommandées ; nul doute qu'elles ne s'établissent partout.

Chant. Le chant est placé sous la direction de M. Marchon qui convoquera les chanteurs une fois par mois s'il le juge nécessaire. Afin que ces chants soient bien étudiés, les instituteurs se réuniront le plus souvent possible par cercle de justice de paix.

Enfin, comme le but principal de la *Conférence des instituteurs de la Sarine* est le travail, l'étude, le règlement prévoit des amendes assez fortes pour l'instituteur qui n'aurait pas rédigé sa composition, pour celui qui n'assistera pas à la conférence, etc.

Nous souhaitons que cette conférence, aujourd'hui fondée, vive longtemps ; mais elle n'aura de vie que pour autant que chacun de ses membres travaillera consciencieusement, apportant et maintenant ainsi la vie au milieu de nos joutes pédagogiques.

Agréez, bien cher Rédacteur, l'expression de mes respectueux sentiments et mes sincères remerciements.

G., instituteur.

III

La Tour-de-Trême, le 21 février 1882.

Monsieur le Rédacteur,

L'accueil bienveillant que vous faites à mes lettres m'engage à continuer de vous écrire. Les questions à débattre et les observations à présenter sont assez nombreuses pour fournir ample matière à nos causeries mensuelles.

Cette année, il est vrai, les journaux politiques ont eu l'air de vouloir prendre les devants et d'emporter de haute lutte les lauriers à cueillir dans le domaine de la pédagogie fribourgeoise ; ils ont abordé ce qu'un magistrat appellerait *la question au fond*, et plané quelquefois, avec l'envergure majestueuse de l'aigle, dans les régions élevées de l'idéal.

Les principes féconds posés ainsi par la presse périodique développeront un jour leurs salutaires effets. En attendant, et avec l'allure modeste du chroniqueur qui seule peut me convenir, permettez-moi d'aborder certains points qui ont leur importance aussi, quoique nous soyons généralement disposés à les nommer dédaigneusement de *menus détails*.

C'est un détail en effet pour le maître d'école que de tenir toujours propre et bien en ordre la salle où se réunissent les enfants. Mais encore, que de négligences sous ce rapport ! Toiles d'araignées au plafond et aux fenêtres, poussière et désordre dans les effets du maître, débris de papier, de bois, de nourriture même encombrant le plancher ; voilà le tableau qui s'est présenté souvent à mes yeux, lorsque je pénétrais sans avis préalable dans les écoles. Le jour de la visite officielle, tout est propre et bien ordonné ; la semaine suivante quelle différence !

Qu'on y prenne garde ! Cette négligence vaut au maître une mauvaise note et elle constitue pour les enfants un fort détestable exemple. Il faut habituer les élèves, et on le peut aisément, à ne jamais jeter leur mauvais papier sur le plancher, mais à le déposer dans un panier ou une caisse *ad hoc*. Ce serait trop triste d'avoir besoin d'ajouter que tout dans la personne et les effets de l'instituteur doit respirer le soin, l'ordre, la propreté.

C'est un détail aussi que de tenir régulièrement et d'une manière complète le registre des absences. Et pourtant, ici encore, que de négligences ! Combien sont peu nombreux les registres où l'on trouve l'année de la naissance, les noms des parents, la distance de l'école, les récapitulations mensuelles, les notes trimestrielles, l'indication des demi-journées de présence et d'absence, eh !... Laisser aller, insouciance, coupable étourderie. Et si tout cela est noté, et si tout cela, additionné avec d'autres points faibles, ne produit pas à la fin de l'année une prime de première classe, on réclame, on s'indigne, on crie à la partialité et à l'injustice.

J'en dirai autant de la manière dont on observe l'art. 100 du règlement général, ainsi conçu : « Chaque instituteur a le devoir de faire connaître à son inspecteur les changements de domicile de ses élèves. » L'avis de ces changements parvient bien rarement aux instituteurs.

Un savant pédagogue français, s'adressant durant l'exposition universelle de 1878 à six cents instituteurs, ne craignait pas de dire : « On pourrait remplacer toutes les lois et tous les règlements scolaires par ce seul article : *Il y aura à la tête de chaque école un maître excellent.* »

Je termine par ce mot, Monsieur le Rédacteur, et je vous prie d'agréer, etc.

M. PROGIN, inspecteur.

CHRONIQUE

FRIBOURG. — Le 13 mars MM. les Préfets et MM. les Inspecteurs scolaires se trouvaient réunis dans le bureau de la Direction de l'Instruction sous la présidence de M. Schaller, Directeur.

Après la lecture du protocole de la dernière conférence, M. le Président expose, avec beaucoup de détails, la situation dans laquelle le canton se trouve, et s'occupe des causes de l'infériorité de nos écoles et des moyens d'y porter remède. Il propose ensuite la révision de la loi qui paraît défectueuse sous plusieurs rapports. Ainsi la loi actuelle attribue une grande compétence aux commissions locales : congés, permissions, plaintes, surveillance des instituteurs, des parents et des élèves, tous les principaux rouages de l'administration sont placés directement sous la main des commissions. Or, on ne trouve pas partout des hommes capables de remplir toutes ces attributions. Du reste, les membres de ces commissions n'ont généralement pas l'indépendance nécessaire pour agir avec fermeté. Ne serait-il donc pas